



21-2026

DELIBERATION N°2
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 20/03/2026

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de membres présents : 15

Absents excusés : 0

L'an deux mil vingt-six le 20 mars, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 16/03/2026

Présents : Frédéric MILLET, Alain CHASSAGNEUX, Christophe VACHERON, Elisabeth LAFANECHERE, Hervé DUQUESNE, Marie-Claire JASSERAND, Sylvie DALLERY, Gaëtan FOURNEYRON, Patrice MATHAUD, Corinne JUQUEL, Lyse PINTURIER, Adeline CATY, Johanne BIBARNAA, David-Alexandre VIALLO, Fabien DUPERON.

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Fabien DUPERON

Objet : : création de diverses commissions communales et désignation de leurs membres

M. le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de **créer diverses commissions communales.** Selon l'article L 2121-22 du CGCT le maire en est le président de droit.

Propose au conseil municipal (après y avoir réfléchi en réunion d'adjoints) de former les commissions Communales suivantes :

1. Commission Voirie, éclairage public, bâtiments
2. Commission Finances, Urbanisme, gestion locative
3. Commission Communication
4. Commission Action sociale animation (CAS inclus)
5. Commission associations Gite Jacquaire
6. Commission Enfance Jeunesse (CMJ inclus)

Invite les conseillers municipaux intéressés par ces commissions à faire acte de candidature,

Le conseil municipal, après délibération :

20/03/2026

Décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour élire les membres desdites commissions Communales (article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales),

Accepte (à l'unanimité) la proposition du maire concernant les commissions communales à créer et Désigne à l'unanimité les personnes, figurant sur le tableau annexé à la présente délibération, pour Siéger au sein de celles-ci.

15 voix sur 15 voix exprimées

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202285-20260320-delib3-cm42026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/03/2026



Transmis au représentant de l'Etat le : 23 /03/2026

Le secrétaire,
Fabien DUPERON

A handwritten signature in black ink, likely belonging to Fabien Dupéron, is written below the text.

Le maire atteste que la présente délibération sera
Publiée et mise en ligne à compter du 23 /03/2026

20/03/2026